



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
21 avril 2006  
Français  
Original : anglais

---

**Session annuelle de 2006**

12-23 juin 2006, Genève

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour la République du Yémen (2007-2011)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation .....	1-7	2
II. Coopération passée et enseignements tirés .....	8-18	3
III. Programme proposé. ....	19-40	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	41-46	8
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Yémen (2007-2011).....		10



## I. Analyse de la situation

1. Le présent document, qui émane du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, a été établi conjointement par le Gouvernement yéménite et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

2. Malgré les progrès réalisés depuis 1990, le Yémen compte encore parmi les pays à faible niveau de développement humain. Compte tenu du bilan commun de pays et du rapport relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le pays ne pourra probablement pas atteindre la plupart de ces objectifs d'ici à 2015, sans une réorientation radicale de ses politiques, une injection de fonds supplémentaires et un renforcement de ses capacités. Il est vrai que son produit national brut par habitant (PNB) a atteint 650 dollars en 2004, mais la pauvreté généralisée persiste avec 42 % de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté, comme le montrent les résultats de l'enquête de 1998 sur le budget familial<sup>1</sup>. La capacité du pays d'augmenter les possibilités d'emploi et de développer les services sociaux de manière à répondre aux besoins d'une population jeune, qui devrait doubler en 23 ans, est entravée par le déclin de la production pétrolière et par les taux excessivement élevés de consommation de l'eau, situation qui aboutira à un épuisement des réserves de pétrole prouvées en l'espace de 10 ans et menacera la survie de nombreuses zones pauvres où l'eau est rare. Compte tenu de l'évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des OMD, le seul domaine où les taux de changement au niveau national permettent d'espérer une réalisation de l'objectif fixé d'ici à 2015 est celui de l'enseignement primaire universel. Toutefois, compte tenu des disparités entre les gouvernorats, l'objectif souhaité, à savoir l'accès de tous les enfants à l'enseignement primaire dans l'ensemble du pays, pour les filles en particulier, n'est pas assuré.

3. Le bilan commun de pays a attribué les mauvais résultats des activités de développement à quatre raisons déterminantes : a) manque de transparence et de participation; b) marginalisation des femmes et des enfants; c) utilisation inéquitable et incontrôlée des ressources en eau; et d) aggravation du chômage associée à un accroissement de la population.

4. a) Les défaillances qui caractérisent la gestion des affaires publiques contribuent au manque de transparence et de participation, à l'inégalité entre les sexes, à l'utilisation inéquitable des ressources en eau et à l'accroissement du taux de chômage. L'accès aux recettes pétrolières a autonomisé l'État par rapport à l'économie locale. L'équilibre délicat entre le Gouvernement central et une société tribale a abouti à une situation où les chefs de tribu et d'autres personnalités sociales exercent une influence considérable. Le respect et la protection des droits de l'homme en général et des droits des femmes en particulier n'ont pas encore été institutionnalisés, malgré quelques initiatives positives. Le système juridique n'est pas assez crédible pour créer les conditions permettant aux Yéménites de jouir pleinement des droits qui leur sont accordés par la Constitution. La perspective d'une gouvernance locale réceptive et capable et d'une participation effective de la société civile à la vie publique est encore lointaine et la corruption est un problème qui semble insoluble.

---

<sup>1</sup> Une nouvelle enquête sur le budget familial est en cours, dont les résultats devraient être publiés d'ici à la fin de 2006.

5. b) Même si le Yémen a appuyé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et pris des mesures pour éliminer les mesures incompatibles avec ses dispositions, la capacité des femmes à participer pleinement au développement reste limitée.

6. c) Les taux d'utilisation de l'eau dépassent de loin la reconstitution annuelle des nappes phréatiques. À cela s'ajoute le fait que ces ressources, de plus en plus limitées, sont contrôlées par les groupes les plus riches et les plus influents de la société.

7. d) Le Yémen a opté pour un mode de développement économique excessivement dépendant du secteur pétrolier à forte intensité de capital, n'accordant que peu d'attention à la création d'emplois et à une croissance équitable et durable. Cela s'est traduit par un taux de chômage élevé chez les jeunes, qui dépassera 40 % d'ici 10 ans à venir, constituant une menace pour la stabilité sociale et économique, s'il n'est pas maîtrisé.

## II. Coopération passée et enseignements tirés

8. Cette partie s'inspire des résultats de l'étude intitulée : Évaluation des résultats des activités de développement menée récemment par le Bureau de l'évaluation du PNUD.

9. Le programme du PNUD pour 2002-2006 était axé sur a) la gouvernance, y compris la décentralisation, la justice, les droits de l'homme, les élections et le déminage; b) les questions relatives à la pauvreté, notamment le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), le système de suivi et d'évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté, le microfinancement, le développement communautaire et le VIH/sida; et c) l'exploitation durable des ressources naturelles, y compris la protection de la biodiversité, la lutte contre la pollution et la gestion des ressources en eau et des catastrophes naturelles.

10. Avec l'appui du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le PNUD a mobilisé des ressources pour la décentralisation et aidé le Ministère de l'administration locale à soutenir les autorités locales émergentes. Le PNUD est devenu un partenaire de confiance en fournissant une assistance technique de qualité, et en gérant et en supervisant l'exécution des projets de manière rigoureuse.

11. Le PNUD a fourni une assistance pour l'élection de 2003, notamment sur la manière de gérer le système électoral, de former le personnel et de mieux informer la population, d'établir des listes électorales et d'éduquer les électeurs. En 2006, la Commission suprême des élections et référendums recevra un appui pour la mise en place d'une structure efficace à l'intention des communautés locales et la promotion d'une participation accrue des organisations de la société civile.

12. Dans le cadre du programme de lutte antimines, qui comprend la sensibilisation au danger des mines et la prise en charge des victimes, une étude sur les effets des mines a été réalisée, 30 % des zones affectées ont été déminées et la capacité du Centre yéménite de lutte antimines a été renforcée.

13. Le Groupe de contrôle des stratégies pour la réduction de la pauvreté publie des rapports annuels sur les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation des OMD. Une base de données commune sur les indicateurs

socioéconomiques a été créée et la deuxième enquête sur les budgets familiaux, qui doit être achevée en mars 2006, a été lancée. Le rôle moteur du Gouvernement dans le processus d'établissement du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté a été consolidé grâce à des mesures de renforcement des capacités, de coordination et de plaidoyer et les autorités dirigent à présent plusieurs des cinq groupes thématiques prévus dans le DSRP.

14. Les institutions de microfinancement peuvent maintenant atteindre les bénéficiaires, les femmes en particulier, et les aider de façon durable. Les sociétés de crédit communautaire ont aidé les communautés à prendre des initiatives locales et proposé des prêts pour le développement social et économique, mobilisant plus de 2 millions de dollars pour la mise en place d'infrastructures sociales de base. Les indicateurs sociaux se sont améliorés dans les zones cibles et le revenu moyen des ménages a augmenté de 32 %.

15. Le PNUD a axé certains programmes sur les femmes mais aucune stratégie globale n'était prévue concernant l'égalité des sexes. L'initiative des projets MicroStart a contribué à l'autonomisation des femmes, mais l'intégration d'une perspective antisexiste n'était pas systématique dans le premier processus d'élaboration du DSRP.

16. L'intervention du PNUD a fait prendre conscience des problèmes environnementaux et aidé à introduire des changements, tels que la création du Ministère des ressources en eau et de l'environnement, l'élaboration du Plan national d'action sur l'environnement et l'adoption d'une stratégie et d'un plan d'investissement concernant l'eau. Des plans de gestion des catastrophes sont en cours d'élaboration pour faire face aux catastrophes naturelles (séismes, crues, sécheresse, désertification et glissements de terrain).

17. Le PNUD a contribué à la fois à la publication par le Ministère des droits de l'homme du premier rapport sur les droits de l'homme et à la formation de personnel de sécurité dans ce domaine.

18. Le recours aux technologies de l'information et de la communication au service du développement dans le cadre du système de comptabilité financière et de gestion de la dette et au Système douanier automatisé (SYDONIA) a été encouragé. Ce système a permis d'améliorer la perception des droits de douane, ainsi que la gestion des services douaniers.

### **III. Programme proposé**

19. Le PNUAD reflète les priorités fixées dans le Plan de développement national concernant la réduction de la pauvreté et la réforme, établi en collaboration avec le Gouvernement, les donateurs et les organisations de la société civile.

20. Le Plan-cadre a identifié les quatre domaines de coopération suivants entre les organismes des Nations Unies et le Gouvernement yéménite : a) gouvernance; b) égalité des sexes et autonomisation des femmes; c) population et services sociaux de base; et d) croissance en faveur des pauvres.

21. Dans ce contexte, le PNUD centre ses efforts sur la gouvernance et la croissance en faveur des pauvres. Il favorisera également l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en appuyant l'intégration de la question des

sexospécificités dans les activités. À cette fin, il renforcera la capacité nationale de réaliser un développement équitable et inclusif, tout en menant certaines activités axées sur les besoins et les droits des femmes.

22. Le PNUD favorisera la création d'un climat propice à l'adoption de politiques et de décisions transparentes, équitables et responsables. À cette fin, il collaborera avec les entités législatives et judiciaires du pays, en plus des activités qu'il mène traditionnellement avec le pouvoir exécutif.

23. La lutte contre la pauvreté exige à la fois d'améliorer la gouvernance et d'assurer aux populations défavorisées les compétences nécessaires et l'accès aux ressources leur permettant de tirer parti des perspectives économiques. Le PNUD appuiera la réforme de la gouvernance économique dans des domaines tels que la politique de la concurrence et les services bancaires et l'amélioration de l'accès des jeunes et des femmes aux compétences, aux marchés et au crédit grâce à la formation professionnelle, à la création de microentreprises et au microfinancement.

### **Gouvernance**

24. Les priorités du PNUAD en matière d'appui de la gouvernance démocratique sont regroupées sous quatre grandes rubriques, à savoir : a) améliorer la capacité institutionnelle au sein de l'administration publique et de la société civile, afin d'assurer la mise en œuvre systématique des traités ratifiés dans le domaine des droits de l'homme; b) renforcer la capacité nationale d'exiger et de pratiquer la transparence et la responsabilité dans la fonction publique; c) améliorer les structures et mécanismes gouvernementaux aux niveaux central et local en répondant aux besoins des citoyens et en tenant compte de leurs droits; et d) établir l'état de droit et assurer l'égalité d'accès à la justice.

25. La mise en place d'une culture démocratique sera également appuyée par le PNUD. On encouragera un débat éclairé sur l'utilisation des ressources publiques, ainsi qu'un renforcement des capacités de la société civile sur les questions majeures qui occupent la société. Le PNUD veillera aussi à ce que les assemblées législatives soient en mesure d'exercer effectivement le contrôle nécessaire sur le pouvoir exécutif.

26. En coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les organisations de la société civile, un appui sera fourni pour la création d'un organe indépendant chargé des droits de l'homme, l'harmonisation des lois nationales avec les traités ratifiés relatifs aux droits de l'homme et le renforcement de la capacité des autorités et de la société civile de protéger, promouvoir, surveiller et faire connaître les droits de l'homme et l'égalité de l'accès à la justice.

27. La décentralisation et la gouvernance locale sont des domaines d'intervention importants qui comprennent l'examen et la réforme de la législation et des politiques et le développement des capacités en matière de planification et de gestion fiscale. Le PNUD continuera à appuyer le Ministère de l'administration locale en mettant l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de décentralisation, sur le renforcement de la capacité des autorités locales et de la société civile de planifier et d'exécuter le programme de développement local, le renforcement des capacités nationales de réaliser une décentralisation fiscale efficace et l'établissement d'un système de planification participative du

développement aux niveaux national et local. Le PNUD maintiendra son solide partenariat avec le FENU en ce qui concerne la mise au point de programmes de gouvernance locale.

28. En collaboration avec la Division de l'assistance électorale de l'ONU, le PNUD apportera un appui à la Commission suprême des élections et référendums, afin d'établir des procédures électorales viables, transparentes et participatives et d'élargir la participation démocratique, en particulier pour les groupes sous-représentés de la société, notamment les femmes, en contribuant à l'amélioration de l'éducation civique, démocratique et électorale. En coopération avec la société civile et l'administration locale, on renforcera les compétences des femmes en matière de direction, pour qu'elles puissent occuper en plus grand nombre des postes de responsabilité aux niveaux local et national.

### **Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes**

29. Le PNUD contribuera au résultat visé par le PNUAD, consistant à améliorer la capacité institutionnelle et humaine pour promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes dans les domaines social, politique, économique et juridique. Outre les questions relatives à l'intégration des sexes, à l'accès à la justice, à la participation politique, à la violence à l'égard des femmes, à la budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes, et à l'amélioration du statut social de la femme, une grande attention est portée à l'autonomisation des femmes dans les domaines de la gouvernance et de la croissance favorable aux pauvres.

### **Croissance en faveur des pauvres**

30. Une croissance économique équitable est essentielle pour réduire la pauvreté. Il faut donc accroître les investissements internes et externes pour lutter contre le chômage et le sous-emploi dans le pays.

31. Le PNUD appuiera l'utilisation efficace et viable des ressources aux fins d'une croissance équitable, créatrice d'emplois, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes.

32. Avec des partenaires potentiels, y compris des organismes des Nations Unies, le PNUD contribuera à la poursuite des résultats suivants :

- a) Politique économique, cadre institutionnel et environnement opérationnel renforcés et propices;
- b) Possibilités de participation accrue aux activités économiques pour les jeunes et les femmes;
- c) Productivité des petites entreprises et des ménages ruraux et accès des ménages exposés à l'insécurité aux produits alimentaires grâce à un accès équitable et durable aux ressources naturelles;
- d) Utilisation viable et équitable des ressources naturelles.

33. Une attention particulière sera accordée à la réalisation des OMD et à la réduction de la pauvreté dans le cadre d'une réforme politique favorable aux pauvres et d'initiatives locales de lutte contre la pauvreté. L'accès des travailleurs pauvres à un emploi décent sera facilité. Le développement du secteur privé sera appuyé de manière à créer des débouchés économiques pour tous, y compris les

jeunes et les femmes, et à résoudre ainsi le problème potentiellement explosif du chômage des jeunes et à traiter celui des disparités entre les sexes en matière d'accès à l'emploi.

34. Le PNUD collaborera avec des partenaires, dont la Banque mondiale, afin d'améliorer l'environnement économique et de permettre au secteur privé de prospérer. Il aidera à traduire les politiques et stratégies économiques sectorielles et globales en actions et renforcera la capacité nationale de négocier des accords commerciaux mondiaux et régionaux prévoyant la diversification de la base des exportations et l'augmentation des emplois, tout en continuant à aider le pays à suivre les progrès vers la réalisation des OMD et du Plan de développement national pour la réduction de la pauvreté.

35. La capacité des institutions sera renforcée pour doter les nouveaux entrants sur le marché du travail, en particulier les jeunes et les femmes, des compétences requises et des services d'appui leur permettant d'intégrer un emploi dans le service structuré ou d'exercer une activité indépendante. On a amélioré la productivité des jeunes et des femmes en renforçant leurs compétences techniques et en matière de gestion, favorisant ainsi le processus d'autonomisation.

36. Le PNUD utilisera son expérience mondiale pour appuyer les petites et moyennes entreprises (PME) et aider un plus grand nombre de pauvres à exercer une activité indépendante. Il aidera aussi les PME à se développer en contribuant à éliminer certains des obstacles qu'elles rencontrent pour accéder à des contrats avec le Gouvernement et à des crédits institutionnels.

37. Du fait que la majorité des Yéménites vivent dans les zones rurales et sont tributaires des ressources naturelles, la pauvreté est étroitement liée à la dégradation de l'environnement. On s'efforcera donc d'aider les pauvres à utiliser ces ressources pour subvenir à leurs besoins de manière viable et équitable, en intégrant les principes de la gestion durable des ressources naturelles dans les cadres de planification nationaux et en encourageant la participation communautaire, une attention prioritaire étant accordée au qat, au tabac et aux autres cultures à forte consommation d'eau.

38. Le Yémen possède une riche biodiversité qui peut être exploitée pour développer l'écotourisme. Cette biodiversité est toutefois sur le déclin, et sa gestion efficace est entravée par les déficiences institutionnelles et le manque de connaissances parmi les parties concernées. Le PNUD a acquis un avantage compétitif dans ce domaine et peut contribuer :

a) À renforcer les capacités aux niveaux central et local en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies environnementales;

b) À améliorer les capacités nationales pour la gestion des zones protégées;

et

c) À sensibiliser davantage la société civile sur les questions liées à l'environnement.

39. Le PNUD appuiera l'intégration de la prévention des catastrophes dans les processus nationaux de planification du développement, de même que la préparation aux situations d'urgence et le renforcement des capacités d'intervention, par la mise en place de mécanismes communautaires de gestion des catastrophes. Les activités de déminage seront poursuivies et, dans ce contexte, le PNUD aidera à la création

d'une institution nationale pleinement opérationnelle par le renforcement des capacités techniques, ainsi qu'en matière de législation et d'établissement de normes nationales.

#### **VIIH/sida**

40. Le taux de prévalence du VIH/sida est faible au Yémen, qui dispose de moyens institutionnels limités pour contrôler une pandémie ou intervenir, le cas échéant. En tant que membre du Groupe de travail thématique du VIH/sida, le PNUD concentrera ses efforts sur les aspects juridiques, le renforcement des capacités et la sensibilisation du public. Il accordera une attention particulière à l'amélioration des moyens de coordination du Gouvernement, tout en rompant le silence qui entoure la maladie. La priorité sera donnée au renforcement de la capacité institutionnelle, notamment dans le domaine de l'évaluation des besoins et de la planification des ressources.

### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

41. Le PNUD utilisera son nouveau guide sur la gestion des résultats pour améliorer la gestion des programmes et des projets, compte tenu de tous les résultats et produits. Le suivi et l'évaluation du descriptif de programme seront effectués à l'aide d'une stratégie à deux volets – l'équipe de suivi et d'évaluation du PNUAD, qui sera intégrée dans le cadre du suivi et de l'évaluation de l'équipe de pays et les activités de suivi et d'évaluation ciblées au sein du PNUD. Un conseil consultatif de haut niveau sur le programme, composé du PNUD et du Gouvernement, examinera les résultats et la direction du programme du PNUD, et assurera un contrôle régulier et systématique.

42. Le bureau de pays collabore avec le Ministère de la planification et de la coopération internationale afin d'améliorer la capacité nationale en matière de suivi et d'évaluation en contribuant aux processus de suivi et d'évaluation du DSRP. Dans le cadre de l'appui qu'il fournit dans le domaine de la croissance en faveur des pauvres, le bureau de pays aide à la réalisation d'analyses de données et de statistiques dans le but d'améliorer la planification et l'élaboration des politiques. Le PNUD contribuera aussi au renforcement des capacités en matière de coordination et d'harmonisation de l'aide, afin d'améliorer le suivi et la coordination des activités des donateurs au Yémen.

43. La modalité d'exécution nationale demeurera la stratégie d'application privilégiée et des évaluations seront effectuées pour déterminer la capacité des nouveaux partenaires de gérer efficacement les opérations d'exécution nationales. Cette méthode favorisera un contrôle accru du Gouvernement ainsi que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Toutefois, afin de ne pas surcharger les capacités limitées du Gouvernement et les moyens d'action des systèmes du PNUD, les paiements directs seront considérés comme la principale méthode.

44. Le PNUD s'emploiera à améliorer les compétences des contreparties gouvernementales en matière de gestion des programmes et des projets dans le cadre d'une formation au système Prince 2. Cela aidera les partenaires nationaux à maîtriser tous les aspects de la gestion des projets et programmes, y compris le suivi et l'évaluation, en utilisant une norme internationalement reconnue. Le PNUD



mettra également en place un programme de transfert de connaissances par l'intermédiaire de nationaux expatriés (TOKTEN) pour appuyer les actions nationales menées dans tous les secteurs, et fera davantage appel aux Volontaires des Nations Unies sur les plans national et international. Ces deux modalités permettront d'obtenir les compétences requises à un coût raisonnable pour les programmes connexes et, en ce qui concerne le programme TOKTEN, les expatriés yéménites auront la possibilité de contribuer au développement de leur pays.

45. La mobilisation de ressources sera renforcée à l'aide des instruments mis en place par le PNUD pour élaborer une stratégie efficace dans ce domaine, promouvoir des relations plus étroites avec les donateurs sur le terrain et constituer une bonne réserve de programmes et de projets. Le principe du recouvrement des coûts sera appliqué de manière à recouvrer la totalité du coût des services fournis par le PNUD à d'autres organismes des Nations Unies.

46. Le bureau de pays réorganisera l'équipe chargée du programme de manière à examiner de manière appropriée les résultats et les produits indiqués dans le descriptif du programme de pays.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Yémen (2007-2011)

**Résultat visé par le PNUAD** : Transparence et responsabilité accrues des institutions publiques et participation de tous les groupes aux processus décisionnels nationaux et locaux entrant dans le cadre des traités internationaux ratifiés par le Yémen

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires*</i>	<i>Montant des ressources, par objectif (milliers de dollars É.-U.)</i>
Objectifs PFP Promotion de la gouvernance démocratique	Amélioration de la capacité institutionnelle du Gouvernement et de la société civile pour assurer la mise en œuvre des traités relatifs aux droits de l'homme qui ont été ratifiés	Renforcement des capacités juridiques et institutionnelles pour promouvoir et protéger les droits de l'homme; capacité d'exécuter les obligations prévues dans les traités internationaux; aptitude accrue du public, des organisations de la société civile, des ONG et des médias à défendre les droits énoncés dans les traités internationaux	Nombre de fonctionnaires formés aux droits de l'homme, nombre de publications parues suivant les conditions fixées pour l'établissement de rapports sur les droits de l'homme, nombre de lois harmonisées avec les instruments des droits de l'homme et nombre d'organisations de la société civile, d'ONG et de médias formés à une approche du développement fondée sur les droits de l'homme	PNUD, HCR, UNICEF, Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme, DFID, Pays-Bas, Ministères de la justice, de l'intérieur, des droits de l'homme	<b>Total : 7 866</b>
Justice et droits de l'homme Élections	État de droit et accès équitable à la justice institutionnalisés, l'accent étant mis sur les femmes et les enfants	Application plus large d'un système judiciaire équitable et juste, dans les délais fixés et dans une optique favorable aux enfants et aux femmes  Renforcement des complémentarités des systèmes de justice traditionnel et officiel  Renforcement des cadres juridiques et institutionnels de manière à assurer des élections multipartites régulières et libres	Création de 10 nouveaux tribunaux pour mineurs; système d'archivage automatisé dans 50 % des tribunaux; définition des domaines de compétence dans le système de justice traditionnel  Signalement des cas de violation du droit électoral aux tribunaux d'ici à 2011; amélioration des dispositions de la loi électorale	Commission suprême des élections et référendums, Institut national démocratique, organisations de la société civile, médias	Ressources de base : 935  Autres ressources : 6 931
Promotion de la gouvernance démocratique : Renforcement du Parlement Décentralisation, gouvernance locale et développement urbain et rural	Renforcement des capacités nationales d'exiger et d'assurer la transparence et la responsabilité dans la fonction publique  Amélioration des structures et mécanismes gouvernementaux aux niveaux central et local en	Capacité du Parlement de tenir le pouvoir exécutif responsable et participation accrue de la société civile à l'utilisation des ressources publiques  Stratégie nationale de décentralisation opérationnelle et engagement ferme des autorités locales et de la société civile dans la gestion du développement local;	Trois commissions parlementaires enquêtent sur le Gouvernement et sur la corruption; communication avec les médias; échange transparent d'informations; accès accru à l'information concernant la gestion des finances publiques  20 % d'augmentation annuelle dans les districts où les plans et les budgets ont été élaborés par la méthode	PNUD, Banque mondiale, DFID, Allemagne, Pays-Bas, COCA (Cour des comptes), Parlement, Conseil de la Shoura, Ministère des finances, organisations de la société civile, FENU,	<b>Total : 18 864</b>  Ressources de base : 3 594  Autres ressources : 15 270

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires*</i>	<i>Montant des ressources, par objectif (milliers de dollars É.-U.)</i>
	fonction des besoins et des droits des citoyens	planification participative du développement local et national; décentralisation fiscale effective; participation accrue des jeunes et des femmes à la prise de décisions	participative; lien du processus de budgétisation avec le Plan de développement pour la réduction de la pauvreté (cadre de dépenses à moyen terme) et les objectifs du Millénaire pour le développement aux niveaux national et de certains districts; deux tiers de l'assistance fournie par les donateurs coordonnés avec les plans nationaux et locaux; 30 % des postes électifs occupés par des femmes/des jeunes; 30 % du personnel de l'administration locale sont des femmes	en collaboration avec les organismes des Nations Unies, les ministères d'exécution, l'administration locale, le secteur privé et les ONG	

**Résultat visé par le PNUAD** : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines de promouvoir l'équité dans le traitement des deux sexes et d'autonomiser les femmes dans les secteurs social, politique et juridique

Réalisation des OMD et réduction de la pauvreté : Intégration des sexes/spécificités	Amélioration du cadre institutionnel de sorte que les femmes et les filles puissent jouir de leurs droits  Intégration accrue du principe d'égalité des sexes dans l'allocation des ressources publiques  Meilleures perception et attitude de la société	Accès accru des femmes aux systèmes de justice; suivi de l'intégration des sexes/spécificités et des indicateurs de la condition féminine dans tous les programmes de l'ONU; participation accrue des femmes à la prise de décisions dans les secteurs social et politique; renforcement des mesures visant à éliminer la violence à l'égard des femmes	60 femmes juges et 60 postes d'assistance destinés aux femmes dans les tribunaux  Augmentation de 50 % du nombre de femmes participant aux élections  Décuplement du nombre de femmes candidates; 15 % de femmes au Parlement, au Conseil de la Shoura et aux conseils municipaux; 5 centres pour les victimes de la violence familiale	PNUD, FNUAP, PAM, UNICEF, HCR, Pays-Bas, GTZ, Danemark, Japon, Commission nationale des femmes, Oxfam, OMS, FAO, OIT	<b>Total :</b> <b>7 324</b> Ressources de base : 2 824 Autres ressources : 4 500
---	---	---	---	--	---

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires*</i>	<i>Montant des ressources, par objectif (milliers de dollars É.-U.)</i>
	concernant la situation et le rôle des femmes et des hommes	Capacité des ministères d'exécution d'appliquer, d'évaluer et de contrôler des budgets prenant en compte les sexospécificités; capacité accrue des associations féminines de contrôler une budgétisation tenant compte des sexospécificités en ce qui concerne les activités de développement Mobilisation des réseaux de médias et d'organisations de la société civile pour modifier la perception des rôles de l'homme et de la femme; promotion par les chefs religieux, les dirigeants politiques et les chefs traditionnels et avocats de la condition de la femme	Tous les ministères du secteur social et deux ministères de l'économie utilisent des budgets ventilés par sexe; 10 organisations de la société civile/associations féminines contrôlent la budgétisation prenant en compte les sexospécificités; 5 programmes hebdomadaires sur des questions relatives à l'égalité des hommes et des femmes; réduction de moitié du pourcentage des femmes de 15 à 19 ans mariées; lancement de campagnes d'information par les dirigeants et activistes		

**Résultat visé par le PNUAD** : Amélioration du cadre stratégique, de l'allocation des ressources et des capacités de mise en œuvre afin d'harmoniser les besoins et les droits de la population croissante avec les possibilités de développement et d'assurer un accès équitable à des services sociaux de base de qualité

VIH/sida : renforcement des capacités d'encadrement en matière de lutte contre le VIH/sida	Renforcement de la capacité des autorités de remplir leurs obligations et de la population d'exiger le respect de ses droits; accès à des services sociaux de qualité (santé, éducation, eau et assainissement et protection sociale)	Prestation aux groupes à haut risque et aux enfants et adolescents vulnérables de services de formation pratique en matière de santé, l'accent étant mis sur les droits liés à la reproduction et à la santé procréative, aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/sida, le qat et le tabac dans les zones ciblées	Augmentation de 50 % des groupes, enfants et adolescents à haut risque bénéficiant de services de formation pratique et d'orientation d'ici à 2011; réduction de moitié du pourcentage des adolescents fumeurs, et de 10 % du pourcentage de la population mâchant du qat	UNICEF, en collaboration avec le PNUD, l'OMS et le FNUAP	<b>Total :</b> <b>757</b> Ressources de base : 257 Autres ressources : 500
--	---	--	---	--	---

**Résultat visé par le PNUAD** : Création d'un environnement plus propice à une utilisation efficace et durable des ressources aboutissant à une croissance équitable et créatrice d'emplois dans les secteurs porteurs, l'accent étant mis sur les jeunes et les femmes

Réalisation des OMD et réduction de la pauvreté : Réforme politique en faveur des pauvres conformément à l'objectif pertinent	Renforcement de la politique économique, du cadre institutionnel et du contexte opérationnel plus favorables	Politiques et programmes pour la mise en œuvre des stratégies macroéconomiques et sectorielles adoptés dans trois principaux domaines, à savoir la dynamique démographique, l'emploi et le développement du secteur privé; amélioration des procédures de suivi et d'évaluation des sources de données et des systèmes	Un bon système de surveillance de la pauvreté, intégré au processus de formulation et de mise en œuvre des politiques Doublement du nombre de secteurs recevant une aide coordonnée des donateurs	FAO, OIT, Banque mondiale, ONUDI, DAES, FMI, USAID, Communauté européenne, Pays-Bas, DFID, Banque centrale du Yémen, Ministères des finances, de la planification et de la	<b>Total :</b> <b>11 324</b> Ressources de base : 2 824 Autres ressources : 8 500
---	--	--	--	--	--

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires*</i>	<i>Montant des ressources, par objectif (milliers de dollars É.-U.)</i>
		statistiques; fourniture de données ventilées par sexe concernant la planification et l'exécution des interventions		coopération internationale et autres, banques de développement agricole et industriel, institutions de microfinancement, Chambre du commerce	
Réalisation des OMD et réduction de la pauvreté : Intégration des sexes/spécificités	Possibilité accrue pour les jeunes et les femmes de participer aux activités économiques	Formation professionnelle, technique, entrepreneuriale et en gestion; augmentation des moyens de subsistance pour les femmes grâce à une amélioration de leurs compétences et à la participation à des activités rémunératrices et à la création de microentreprises	Nombre de personnes formées; nombre de femmes participant à des projets rémunérateurs ou dirigeant des microentreprises; accroissement des revenus disponibles, selon les enquêtes sur les dépenses des ménages	ONUDI, OIT, PAM, FIDA, ministères d'exécution, secteur privé et ONG	<b>Total : 3 070</b> Ressources de base : 770 Autres ressources : 2 300
Réalisation des OMD et réduction de la pauvreté : Initiatives locales, y compris en matière de microfinancement	Amélioration de la productivité des petites entreprises et des ménages ruraux et accès aux produits alimentaires des ménages souffrant d'insécurité alimentaire grâce à un accès équitable et continu aux ressources et services des micro, petites et moyennes entreprises	Amélioration de la sécurité alimentaire par la réduction des pertes après récolte, la promotion de cultures nécessitant moins d'eau et l'augmentation des disponibilités alimentaires; accès amélioré au crédit et aux marchés dans les ménages et les micro, petites et moyennes entreprises; appui ciblé au développement des entreprises par le biais de pépinières d'entreprises et le renforcement des capacités commerciales	1. Augmentation de 5 % des rendements agricoles 2. Réduction de 20 % des pertes après récolte	ONUDI, OIT, PAM, FIDA, FENU, HCR, OMC, CCI, PNUE, FNUAP, Communauté européenne, USAID, DFID, Pays-Bas, Banque centrale du Yémen, institutions de microfinancement, Banque de développement agricole	<b>Total : 4 520</b> Ressources de base : 770 Autres ressources : 3 750
Énergie et environnement en faveur d'un relèvement durable Prévention des crises et relèvement	Amélioration d'une utilisation viable et équitable des ressources naturelles	Renforcement des capacités nationales et locales en matière de gestion durable et équitable des ressources durables, y compris de l'eau  Réduction des risques résultant de l'impact des catastrophes naturelles et des catastrophes provoquées par l'homme, permettant de renforcer la sécurité et la stabilité de la croissance économique dans le	Triplement des zones opérationnelles protégées d'ici à 2011  Système national de gestion des catastrophes déjà en fonctionnement; zéro victime de mine terrestre d'ici à 2010; 33 % des zones à risque élevé et moyen et 27 % des zones à risque faible déminées d'ici à 2010	FEM, PNUE, Japon, UNICEF, FAO, Communauté européenne, ONUDI, DFID, Italie, Pays-Bas, États-Unis, ONG, ministères, associations des consommateurs d'eau, OMS, service de déminage	<b>Total : 4 808</b> Ressources de base : 2 568 Autres ressources : 2 240

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires*</i>	<i>Montant des ressources, par objectif (milliers de dollars É.-U.)</i>
		croissance économique dans le pays			

\* Les abréviations figurant dans cette colonne et n'ayant pas été rencontrées ailleurs dans le texte sont développées à la page suivante.

## **Abréviations**

CCI	Centre du commerce international
COCA	Cour des comptes du Yémen
DAES	Département des affaires économiques et sociales (ONU)
DFID	Ministère du développement international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GTZ	Agence allemande de coopération technique
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agency for International Development

---